

# **HANDBALL CLUB AURILLACOIS**

**PROJET DE DEVELOPPEMENT  
1994 – 2000**

# SOMMAIRE

<b>Présentation</b>	<b>Page 1</b>
<b>Philosophie du projet</b>	<b>Page 2</b>
<b>A. Projet Sportif</b>	<b>Page 3</b>
I. Relation avec le milieu scolaire	
II. Développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre	
III. Objectifs sportifs	
<b>B. Organisation structurelle</b>	<b>Page 7</b>
I. Au plan sportif	
II. Au plan administratif	
<b>C. Les moyens à mettre en oeuvre</b>	<b>Page 10</b>
I. Les ressources humaines	
II. Les ressources financières	
III. Les moyens matériels	
<b>Conclusion</b>	<b>Page 12</b>
<b>Annexe : Budget prévisionnel</b>	

# HAND BALL CLUB AURILLACOIS

## PROJET DE DEVELOPPEMENT

1994 - 2000

### Présentation

Le fondement de notre démarche repose sur l'historique du club et sur l'évaluation du fonctionnement des années antérieures.

Depuis sa création en **1972**, le club s'est progressivement structuré et développé pour atteindre une période faste (accession à plusieurs reprises de l'équipe Seniors masculine en Championnat de France nationale 3) au cours des années 1983-1985.

La représentativité du club est en plein essor, et cette relative réussite reste le fait du travail acharné des dirigeants de l'époque et également d'une écoute attentive de la part des partenaires institutionnels, notamment de Monsieur le Maire de la Ville d'Aurillac et des partenaires économiques.

Cette réussite est également liée à une **politique de formation des jeunes** et à un développement quantitatif du Hand Ball sur l'agglomération, tout à fait conséquent.

Malheureusement il s'en suivit une période où les difficultés apparaissent sans cesse croissantes :

- difficultés **d'encadrement** (nombre insuffisant d'éducateurs)
- difficultés pour répondre aux **obligations sportives** (nombre d'équipes de jeunes insuffisant) ou aux **obligations d'arbitrage** (nombre de binômes d'arbitres insuffisant)
- difficultés pour obtenir des résultats sportifs en rapport avec les potentialités de l'agglomération
  
- organisation technique, administrative et financière beaucoup trop modeste pour espérer créer les conditions nécessaires à l'essor du Handball sur la Ville d'Aurillac.

Cependant, grâce à l'effort de quelques dirigeants en poste et à l'arrivée de nouvelles bonnes volontés, le club a réussi à bien fonctionner en cette année sportive 93-94.

L'analyse de cette succincte évaluation permet de définir deux grandes orientations possibles :

1. Le fonctionnement de la structure actuelle reste en l'état, aucune démarche de projet de développement ne se concrétise. Dès lors il semble possible d'imaginer que le Handball sur la ville d'Aurillac se trouverait dans une phase de récession inéluctable.

A terme, le club noyé sous des difficultés insurmontables disparaîtrait. En l'absence de dynamique positive et constructive, les dirigeants et les cadres compétents s'essoufferaient et abandonneraient, usés qu'ils seraient par les charges devenues beaucoup trop pesantes.

2. Une volonté s'affirme : joueuses, joueurs, entraîneurs, dirigeants etc.

Un partenariat s'instaure avec la Ville d'Aurillac, les décideurs économiques et institutionnels, les médias etc....

Un nouveau projet se met en place, une politique contractuelle définit pour les trois ans à venir, les droits et les devoirs de chacun, les critères d'évaluation des actions engagées, une nouvelle dynamique est créée.

## **Philosophie du projet**

Par référence à l'organisation et à la structuration du club de province situé dans un bassin de vie de 50 000 habitants, une politique orientée vers une formation de haut niveau incontournable.

Le formation du jeune joueur (se) est une priorité absolue. Elle nécessite obligatoirement la mise en place de relations très étroites avec le milieu scolaire (écoles primaires et collèges)

La convivialité, les rapports humains et l'épanouissement des hommes dans le cadre d'une pratique sportive dictent notre démarche. Chacun doit prendre une part effective dans le fonctionnement de l'Association.

# I. Relations avec le milieu scolaire

## 1. Ecole primaire

Le **Handball Club Aurillacois**, en relation avec la **Municipalité, l'Enseignement primaire et la Direction Départementale Jeunesse et Sports**, se propose d'intervenir dans le cadre des "**CATE**" (Contrats d'Aménagement du Temps de l'Enfant) et du programme "**PLAS**" (Plan Local d'Animation Sportive).

Ouvrant de concert, ce sont de nombreux enfants qui découvriront l'activité Handball (1er sport scolaire et universitaire en France) au travers de cycles d'initiation de 8 à 10 séances encadrés par un éducateur sportif en cours d'obtention du Brevet d'Etat.

Le succès de l'équipe nationale au Jeux Olympiques de Barcelone (médaille de bronze) et au championnats du monde en Suède (médaille d'argent) doit être porteur d'engouement.

- interventions pendant le temps scolaire dans les écoles de la commune d'Aurillac,
- interventions conjointes en périscolaire.

Une intervention par semaine et par groupe scolaire pour les classes engagées dans le cycle d'initiation. Ces interventions devront progressivement s'appuyer sur le développement de la pratique du Mini-Handball ; ce jeu est tout à fait adapté à l'épanouissement des enfants de 9 à 12 ans.

## 2. Collège

Dans le respect des textes relatifs à la politique sportive en milieu scolaire, mise en place de **Classes à Horaires aménagés** (sections sportives de type C), à vocations locale avec un ou plusieurs collèges de l'agglomération.

### **a) objectifs généraux**

- envisager une collaboration étroite entre les établissements du 1er cycle et la structure locale,

- favoriser la continuité d'une pratique sportive découverte à l'école primaire dans le cadre des Contrats d'Aménagement du Temps de l'Enfant,

- rechercher l'existence d'intérêts convergents et complémentaires entre les différents partenaires (Etablissement scolaire - club - Ville d'Aurillac - Comité Départemental - DDJS),

- mettre les jeunes dans les meilleures conditions pour leur permettre de concilier une pratique sportive en harmonie avec leur vie scolaire et affective

### **b) Objectifs pédagogiques**

- permettre une meilleure intégration au sein de l'établissement scolaire et une valorisation de l'élève par la pratique d'une activité sportive supplémentaire : le Handball.

- permettre à un groupe d'élèves de l'établissement, intéressés par cette pratique sportive, de s'entraîner régulièrement pendant le temps scolaire, plusieurs fois par semaine, dans un but d'initiation et de perfectionnement.

- le **rôle éducatif du sport** reste une priorité en conciliant études et pratique sportive régulière :

\* utiliser cet enseignement comme une composante à part entière du projet de l'élève ; les progrès réalisés sont valorisants, ils ne peuvent qu'avoir une influence favorable sur l'ensemble des résultats.

\* **réinvestir les connaissances de l'élève**, dans le milieu scolaire, au profit d'autres élèves, en les faisant participer de manière active et créative à l'encadrement des séquences de l'association sportive, à l'arbitrage des compétitions organisées au sein de l'établissement (tournois interclasses) etc...

\* les élèves de cette section devront être **licenciés à l'A.S. du collège** pour leur permettre de découvrir et de prendre part à la vie associative.

\* **responsabilisation permanente** : présence régulière, accomplissement de tâches matérielles, participation à l'arbitrage, prise en charge de séquences d'entraînement ...

\* **socialisation** : vie en groupe ...

\* **investissement** : goût de l'effort, acceptation de contraintes, d'un niveau d'exigence...

## **II. Développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre.**

- mise en place d'opérations d'accessibilité à la pratique du handball pendant les petites et les grandes vacances scolaires pour les enfants de 9 à 14 ans

- tournois de quartiers, tournois de rues

- centre de loisirs sportifs

- pour les plus jeunes, la pratique du mini-handball sera privilégiée

## **III. Objectifs sportifs**

## 1. A la fin du premier contrat d'objectif (1994-1997)

### a) Jeunes

- la découverte et la pratique du handball chez les jeunes est suffisamment développée pour assurer un **recrutement quantitatif et qualitatif** opérant dans toutes les catégories jeunes (de poussins à cadets garçons et filles).

- participer régulièrement aux **championnats régionaux jeunes** dans toutes les catégories (benjamins, minimes, cadets, juniors garçons et filles).

- posséder le **maximum de joueurs (ses)** retenus dans les sélections **départementales et régionales.**

- création d'une ou plusieurs structures de formation en direction du milieu scolaire **(classes à horaires aménagés)**

### b) Equipes seniors féminines

- évoluer au **plus haut niveau régional** ; l'investissement humain, matériel et financier ne doit pas être trop important, de manière à ne pas limiter les efforts consentis en direction d'une véritable politique de formation du joueur (se).

- permettre aux pratiquants désireux de s'orienter vers une **pratique de loisir** ou de compétition, de trouver les conditions nécessaires à leurs attentes.

### c) Objectif quantitatif à la fin du 1er contrat d'objectif

- au minimum, **15 joueurs (ses)** dans chaque catégorie jeunes (poussins à juniors)

- environ **20 seniors filles et 20 seniors garçons**

- **15 dirigeants licenciés**

- soit un **effectif global d'environ 150 à 200 licenciés.**

a) Jeunes élites

- renforcer les structures de formation en direction du milieu scolaire ; création d'une **section sportive de type B**, à vocation départementale, pour féminines et masculins,
- continuer la politique mise en place précédemment : participation aux **compétitions régionales et nationales**,
- améliorer les résultats sportifs obtenus : **titres de champions régionaux**
- accéder au 1er ou 2ème tour des phases finales des **championnats de France**.

b) Equipes seniors féminine et masculine

- envisager **l'accession en compétition nationale** pour l'une ou l'autre des sections,
- continuer à proposer une pratique de loisir pour les licenciés ne souhaitant pas s'orienter vers une activité sportive de compétition.

## B. ORGANISATION STRUCTURELLE

### I. Au plan sportif

#### 1. Lieu de compétitions

- le **Gymnase de Peyrolles** répond tout à fait aux besoins de l'association, sous réserve :  
- d'aménagement de **nouveaux vestiaires**,  
- du rangement de certains matériels (athlétisme) loin de l'aire de jeu pour d'élémentaires **raisons de sécurité**.

- ponctuellement il peut s'avérer nécessaire d'utiliser des créneaux de compétitions dans un **autre gymnase** compte tenu du nombre d'équipes devant évoluer sur un même week-end de compétitions.

- pour favoriser l'accueil des spectateurs, il pourrait être envisagé une **entrée côte tribune**.

#### 2. Lieux d'entraînements

- **pour la saison sportive 94/95, les créneaux de gymnase attribués par l'O.M.S.** ne permettront plus d'organiser les séances d'entraînement pour chaque catégorie.

- dans un avenir proche, il pourrait être envisagé de décentraliser quelques créneaux d'entraînement, notamment pour les plus jeunes (pratique de proximité) dans un ou plusieurs gymnases des quartiers sud.

#### 3. Nombre d'équipes - niveau de compétitions - entraînements pour la saison sportive 94/95

##### a) Féminines

<b>Equipes</b>	<b>Niveau</b>	<b>Entraînement</b>
1 équipe seniors	Préfédérale	2/semaine
1 équipe seniors	Excellence	2/semaine
1 équipe cadettes		2/semaine
1 équipe minimes		2/semaine
1 équipe benjamines		1/semaine
1 équipe poussines		1/semaine

##### b) masculins

1 équipe seniors	Excellence	2/semaine
1 équipe juniors	Championnat régional	2/semaine
1 équipe cadets		2/semaine
1 équipe minimes		2/semaine
1 équipe benjamins		1/semaine
1 équipe poussins		1/semaine

#### 4. Encadrement technique

- volonté de proposer un entraîneur par catégorie d'âge, soit :

- **féminines : 6 cadres**
- **masculins : 6 cadres**

Dans un avenir proche, une indemnisation de l'encadrement devrait être envisagée en fonction d'une grille indiciaire prenant en compte le niveau de compétence (diplômes d'entraîneurs), la volonté de participer à des stages de recyclage, le nombre d'heures d'animation...

#### 5. Relations avec le milieu scolaire

##### a) à l'école primaire

Dans le cadre des **CATE** (« Contrats d'Aménagement du Temps de l'Enfant ») :

- nécessité de pouvoir mettre à disposition un encadrement technique compétent (titulaire au minimum du **BEES 1er degré et du Brevet Fédéral 3ème degré**).
- nécessité de pouvoir utiliser des installations sportives permettant la pratique du Handball (gymnase ou plateaux extérieurs) pendant le temps scolaire et périscolaire (16h30/17h30).
- nécessité de pouvoir bénéficier d'un matériel pédagogique adapté (tracé de terrains de mini-handball, buts adéquats, ballons etc...)

##### b) au collège

Dans le cadre de la **mise en place de classes à horaires aménagés** (sections sportives de **type C**) à caractère local :

- en relation et en accord avec Messieurs les Principaux et Messieurs les Enseignants d'EPS, bénéficiers de créneaux d'entraînement pendant le temps scolaire.
- en accord avec l'OMS et la Ville d'Aurillac, utiliser des créneaux de gymnases en périscolaire.
- pouvoir mettre à disposition un encadrement compétent titulaire au minimum du **BEES 1er degré et du brevet fédéral 3ème degré**.

## II. Au plan administratif

**Le HAND BALL CLUB AURILLACOIS**, Association loi 1901, dont l'objectif est la pratique du Handball, est composée :

- d'un **Conseil d'Administration de 15 membres élus par l'Assemblée Générale**,
- d'un **Bureau Directeur élu par le Conseil d'Administration** et comprenant :
  - un Président
  - un Vice-Président,
  - un Secrétaire Général et un Secrétaire Général Adjoint
  - un Trésorier Général et un Trésorier Général Adjoint
- de **plusieurs Commissions** pour assurer le bon fonctionnement de l'Association :
  - une Commission administrative
  - une Commission chargée de l'organisation des compétitions
  - une Commission formation
  - une Commission chargée de la gestion du matériel
  - une Commission promotion - communication
  - une Commission d'arbitrage
  - une Commission des finances, du sponsoring et du partenariat
  - une Commission vie du Club
- pour assurer un travail efficient et une parfaite circulation de l'information au sein de l'Association le fait de pouvoir bénéficier d'un **local administratif** permet d'envisager :
  - de disposer d'un secrétariat permanent (**contrat CES**)
  - de se doter d'un **matériel informatique** adapté au fonctionnement d'une association
  - de **regrouper l'ensemble des documents** administratifs ou autres dans un même lieu et à la disposition de chacun.

## I. Les ressources humaines

**1. Création d'un poste de cadre technique permanent** à compter du 1er septembre 1994. La personne choisie est recrutée sur un contrat de qualification pour une durée de deux ans. Ce contrat lui permettra de suivre une formation en alternance, en vue d'obtenir :

:

- le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1er degré, option Handball
- le Brevet Fédéral de Handball du 2ème ou 3ème degré
- le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif option "Animation des activités physiques

pour tous",

avec pour missions :

a) assurer la relation avec le milieu scolaire :

- concertation avec Mesdames et Messieurs les Principaux de Collèges et Directeurs d'Ecoles élémentaires,
- relations avec MM les Conseillers pédagogiques de circonscription en EPS et M le Conseiller pédagogique Départemental,
- relations avec les responsables départementaux de l'USEP et UNSS,
- participation au suivi scolaire des élèves.

b) participer à l'encadrement des CATE dans les écoles primaires de la Ville

c) assurer la relation avec le Service Enfance Jeunesse de la Ville pour mettre en oeuvre des politiques d'accessibilité et de développement des pratiques sportives pour le plus grand nombre.

d) assurer l'encadrement de ou des classes à horaires aménagés (sections sportives de type C) mises en place dans les différents collèges de la Ville, en relation avec les enseignants d'EPS de ces établissements.

e) assurer la coordination technique du Club :

- établir un projet cohérent de formation du joueur (se) de poussins (nes) à juniors,
- mettre en place une formation de cadre, initiale et continue pour les entraîneurs non permanents,
- encadrer plusieurs équipes de jeunes joueurs (ses).

**2. Création d'un poste administratif** (contrat CES) afin d'assurer les tâches quotidiennes de gestion et de fonctionnement administratif.

## II. Les ressources financières

- le projet tel qu'il vous est présenté, nécessite une volonté commune de réussite de la part des différents partenaires (institutionnels, économiques et handballistique : joueurs (ses), dirigeants etc...) il implique une synergie des moyens à la fois financiers, matériels et humains ; il incite les différents protagonistes à mettre en place une politique contractuelle (contrats d'objectifs) afin que chacun évalue les actions réellement entreprises et les résultats obtenus.

- **le budget prévisionnel pour la saison sportive 94/95** est présenté en annexe.

### III. Les moyens matériels

#### 1. Matériel administratif

- Afin de permettre une gestion administrative et financière rigoureuse, il semble indispensable de se doter d'un matériel informatique et de reproduction adapté aux besoins de la structure.

#### 2. Matériels sportifs et pédagogiques

##### - a) Maillots, shorts, ballons :

- afin de mieux représenter l'appartenance à la Ville d'Aurillac, le Club peut envisager d'opter pour les couleurs rouge et bleu et devra alors se doter de nouveaux équipements.

##### -b) Matériels didactiques :

- achat de **documents écrits et audiovisuels** spécialisés pour permettre la mise en place d'une véritable formation initiale et continue des entraîneurs au sein même de la structure.

##### - c) Matériels audiovisuels :

- achat d'un caméscope et d'un magnétoscope.

#### 3. Autre équipement

La vie associative ne peut être enrichissante qu'à travers un mode de relations conviviales ; **la possibilité d'aménager au gymnase de Peyrolles un local adapté** (Club House) permettant l'expression des vraies valeurs de la vie associative, favorisant l'accueil des équipes et les actions de promotion et de représentativité en direction des partenaires institutionnels et économiques, facilitant la communication et le fonctionnement interne au quotidien, **serait hautement souhaitable.**

## CONCLUSION

Ce projet est une nécessité incontournable pour relancer et développer le Handball dont l'avenir est pour l'instant incertain à Aurillac. Ce nouveau fonctionnement a la volonté d'oeuvrer dans la vie sportive de la cité.

Dans un avenir proche, le **HAND BALL CLUB AURILLACOIS** doit devenir le club phare du département au niveau Handball. En s'appuyant sur une politique résolument tournée vers la formation du joueur (se), un club d'Aurillac, un club du Cantal, peut évoluer à un bon niveau, sans pour cela tomber dans un "délire financier".

Nous devons éviter que nos compétences soient obligées de s'expatrier sous d'autres cieux ; pour cela il est nécessaire de mettre en place une dynamique locale avec nos partenaires naturels : la Ville, le Conseil Général, la DDJS et nos sponsors.

**Pour assurer la pérennité du Handball dans la Ville d'Aurillac et devenir le Club Phare du Département, nous vous proposons de gagner ensemble pour le renom de notre Club, de notre Ville, de notre Département.**